



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/242

Objet : **Mise en place d'une réglementation de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de **ENSIO SAS** en date du 07 août 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de pose d'appui telecom, Chemin de Billy Berclau à SAINGHIN-EN-WEPPEES par la société ENSIO SAS – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK (69134), il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet à compter du 22 septembre 2025 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction de stationnement seront installées par ENSIO SAS.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. La commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- ENSIO SAS,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 12 août 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

